

Compte-rendu Réunion d'information du 18-12-2020 au collège Antonin Perbosc à Auterive Sectorisation du futur collège de Cintegabelle et rééquilibrage démographique des collèges d'Auterive, Le Vernet et Labarthe-sur-Lèze

En préambule et en raison du contexte sanitaire, la réunion s'est déroulée dans un format réduit. Les parents d'élèves étaient représentés par des représentants des associations de parents. Toutefois, cette réunion a été également proposée en visioconférence, permettant ainsi d'élargir la participation à ce temps de rencontre. Pour s'adapter à la mesure de couvre-feu les horaires ont été modifiés.

Présents :

Elus

Mme Leclerc – Vice-Présidente en charge de l'Education
M. Vincini – Conseiller départemental Canton d'Auterive – Maire de Cintegabelle
M. Azéma – Maire d'Auterive
M. Carté – Maire de Beaumont sur Lèze
M. Soum – Conseiller municipale – Mairie de Beaumont sur Lèze
Mme Blanchot – Conseillère Municipale - Mairie de Beaumont sur Lèze
Mme Monier – Adjointe au maire de Miremont

Education nationale

Mme HOMS : IEN-IO (en visioconférence)
Mme Estivals : IEN Circonscription de Muret (en visioconférence)
Mme Mailhol : IEN Circonscription de Villefranche (en visioconférence)
M. Lorin – Principal collège d'Auterive
Mme Mokrani – Principale collège Le Vernet
Mme Robic – Adjointe-Gestionnaire collège d'Auterive
Mme Parent Degans – Directrice école élémentaire Lucie Aubrac – Beaumont sur Lèze
Mme Piquemal – Directrice école élémentaire - Miremont

Représentants parents d'élève

M. Adjoulé – Président FCPE Union Départementale (en visioconférence)
Mme Gras et MM. Guillemain et Ortega – Représentants PE Ecole de Beaumont sur Lèze
Mme Dru : Représentante FCPE Collège Labarthe sur Lèze
MM Bonnin et Ropers : Représentants PE – Ecole élémentaire Fillol – Auterive
Mmes Duclos et Brouet : Représentantes PE – Ecole de Miremont
Mme Galant – représentante FCPE collège Labarthe sur Lèze (en visioconférence)
Mme Raynaud – représentante FCPE Collège Le Vernet (en visioconférence)
Mme Reyser – représentante GIPEV Collège Le Vernet (en visioconférence)
Mme Cazalas – représentante PE

Conseil départemental d31

Mme De Malvinsky – Directrice Générale Déléguée Adjointe des services opérationnels
Mme Kronenberger – Directrice de l'éducation
M Pinaton – Directeur Adjoint de l'éducation (en visioconférence)
Mme Saumade – Directrice Adjointe – Direction des Transports
M. Haitce – Chef de Service Prospectives et Sectorisation – Direction de l'éducation
M. Gay – Chargé d'études – Direction de l'éducation (en visioconférence)
Mme Bensouici – Assistante Projets Concertation Citoyenne – Direction de l'éducation
M. Roura – Direction de la Logistique et Evènementiel

Excusée :

Mme Vézat-Baronia – Conseillère départementale Canton d'Auterive
M. Lery et Mme Vieu – Conseillers départementaux canton Portet sur Garonne
M. Alivon – Principal collège Labarthe sur Lèze

Animateur : Madame De Malvinsky

Ordre du jour :

Rentrée scolaire 2021 : Présentation de la proposition de rééquilibrage des collèges d'Auterive, de Labarthe sur Lèze et Le Vernet suite à la création du secteur de recrutement du futur collège de Cintegabelle.

Durée de la rencontre : 18h – 19h50.

Madame Leclerc introduit la réunion en accueillant et remerciant les participants en présentiel et en distantiel, Elle excuse l'absence de Conseillers départementaux n'ayant pas pu assister à la réunion. Cette rencontre a pour objectif d'échanger sur la proposition présentée.

Mme De Malvinsky présente ensuite le déroulé de la soirée en deux temps :

- ➔ Présentation de la proposition
- ➔ Echanges avec les participants

1°) - Présentation du projet d'ouverture du collège de Cintegabelle et de rééquilibrage démographique entre les collèges d'Auterive, Le Vernet et Labarthe-sur-Lèze.

Le Conseil départemental assure la construction, la définition des secteurs de recrutement, l'entretien et l'équipement des collèges ainsi que la restauration et les transports scolaires.

Les objectifs de la sectorisation sont multiples :

- **Garantir à chaque élève une place dans son collège de secteur.**
- **Equilibrer les effectifs des collèges.**
- **Favoriser le lien école/collège.**

Le constat : l'ouverture du collège de Cintegabelle doit répondre aux évolutions démographiques attendues dans le secteur. Ainsi, cette ouverture permettra le rééquilibrage des collèges d'Auterive, Le Vernet et Labarthe-sur-Lèze justifié par les projections d'effectif.

En effet, le sureffectif a pour conséquence de détériorer :

- **La qualité d'accueil de votre enfant**

- La vie de l'élève dans l'établissement
- Le climat scolaire

La Proposition :

Dans le cadre de la création du secteur de recrutement du nouveau collège de Cintegabelle, il est proposé de rééquilibrer démographiquement les effectifs de ces 3 collèges en rattachant les communes d'Auribail, Miremont et Beaumont-sur-lèze au secteur du collège d'Auterive. La mise en œuvre prévue à la rentrée scolaire 2021, concernera uniquement les entrant en 6^{ème}. Les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, à la rentrée 2021 resteront scolarisés dans le collège où ils ont effectué l'année scolaire 2020-2021.

La montée en charge à la rentrée 2022 serait mise en œuvre pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ; les 3^{ème} finiront leur scolarité aux collèges Marcel Doret au Vernet et Pierre Mendès France à Labarthe sur Lèze. Les modalités de mise en œuvre pour la rentrée 2022 restent toutefois négociables.

Un transport scolaire double, à hauteur d'un aller/retour par jour vers les 3 collèges sera maintenu jusqu'à la rentrée scolaire 2023.

M.Lorin, Principal du collège d'Auterive, présente ensuite son établissement. Le collège Antonin Perbosc a été reconstruit en 2021. Il dispose d'une équipe dynamique.

II°) – Temps d'échanges – Questions/Réponses.

Beaucoup d'échanges s'articulent autour de la proposition de rattachement de la commune de Beaumont sur Lèze au collège d'Auterive. Les participants issus de cette commune ne sont pas favorables au projet.

Questions	Réponses
Quels niveaux sont concernés à la rentrée scolaire 2021 ?	A la rentrée scolaire 2021, seuls les 6 ^{èmes} intégreront le collège de d'Auterive. Les 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} resteront aux collèges Marcel Doret au Vernet ou Pierre Mendès France à Labarthe sur Lèze.
Beaumont : Pourquoi n'avons-nous pas eu de réponse au courrier adressé en début de semaine ?	La rencontre de ce jour a comme objectif de présenter cette proposition et d'échanger.
Beaumont : Pourquoi déstabiliser la commune alors que cela ne concerne que 6 enfants ?	Il est important d'avoir une vision plus globale et pas seulement des chiffres sur une année. En effet, les projections des effectifs du collège de Labarthe à la rentrée scolaire 2025, sans modification de sectorisation, seraient de 684 élèves pour une capacité de 700. Il est donc pertinent d'anticiper un sureffectif.
Beaumont : Pourquoi encore une fois la commune va changer de rattachement ?	La dynamique démographie de ce territoire l'impose. L'implantation d'un lycée est également prévue, ce qui démontre les besoins sur le territoire. La commune de Beaumont a augmenté de plus de 2000 habitants en 10 ans. L'arrivée d'un nouveau collège (Cintegabelle) va contribuer à structurer le territoire. Cependant, la sectorisation n'est

	jamais définitive et évolue en fonction de la mobilité des populations et du développement urbain.
Pourquoi un délai si court entre la concertation et la décision ?	La situation sanitaire a bouleversé le calendrier. Il y a deux mois, nous ne connaissions pas encore avec certitude la date d'ouverture du collège de Cintegabelle. Malgré tout, il était important d'engager un dialogue citoyen. Les services du Conseil départemental se sont organisés pour mettre en œuvre cette concertation en consultant les chefs d'établissements, les Inspecteurs de l'Education Nationale, les Directeurs. De plus, l'organisation de ce temps d'échanges en présentiel et visioconférence permet de favoriser la participation malgré les énormes contraintes sanitaires afin que ces temps d'échanges puissent se dérouler.
Pourquoi la décision doit-elle être prise fin janvier 2021 ?	Pour permettre aux services académiques et aux services de transports de pouvoir organiser la rentrée 2021
Peut-on demander une dérogation pour fratrie ?	Le motif fratrie est l'un des critères de demande de dérogation. Toutefois, la demande ne pourra aboutir que si le collège demandé dispose de places. La demande de dérogation est à présenter au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale au moment de l'inscription.
La dérogation ouvre-elle droit à la gratuité des transports ?	Les dérogations accordées par l'Éducation Nationale, y compris pour motif de fratrie, ne donnent pas droit à la gratuité du transport scolaire.
En cas de dérogation, le collégien peut-il emprunter le ligne de transport pour se rendre au collège d'Auterive ?	Oui, selon le règlement départemental des transports, les collégiens entrant en 6 ^{ème} au collège d'Auterive par dérogation, qui souhaiteraient emprunter le transport scolaire, ne pourront le faire qu'à titre onéreux et dans la limite des places disponibles. Il est à préciser qu'à la fin de la mise en œuvre de la mesure, c'est-à-dire la rentrée scolaire 2023, il n'y aura plus de ligne de bus scolaire amenant au collège d'Auterive pour les élèves de ces communes.
Quels seront les temps de transports ?	Ces nouvelles lignes entre les communes et le collège de Cintegabelle vont faire l'objet d'un appel d'offre dans le cadre d'un marché public. Ces informations seront communiquées au printemps 2021.
Pourquoi le choix de la commune de Miremont ?	Les communes de Miremont et Auterive sont historiquement liées et ont le même bassin de vie.

Une Foire aux Questions (FAQ) sera prochainement mise en ligne.
Pour y accéder, consulter le site *ecollège31* :

<https://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/sectorisation-des-colleges-d-austerive-et-du-vernet-faq/>

Conclusion :

Les échanges se sont déroulés dans un climat « passionné ».

M. Vincini précise qu'il comprend les inquiétudes exprimées et propose une nouvelle rencontre après les fêtes de fin d'année, la deuxième semaine de janvier 2021, pour poursuivre les échanges avec la commune de Beaumont sur Lèze.

M. Vincini remercie en son nom et celui de Mme Leclerc, les participants pour leur mobilisation et leur contribution active et de la qualité des échanges.

Le calendrier :

- Le vote de l'Assemblée départementale arrêtant la nouvelle sectorisation interviendra en janvier 2021, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.
- La modification de sectorisation sera mise en œuvre, niveau par niveau, à compter de la rentrée 2021.
- Les informations relatives aux transports scolaires seront communiquées au printemps 2021.

La Direction de l'éducation reste à la disposition de tous pour tout complément d'information au 05.34.33.33.27.